

PROJET RÉSIDENCE ADOMA : VIVRE DANS UN LOGEMENT DIGNE EST UN DROIT !



Visite de la résidence Adoma en octobre 2020 avec Clovis Cassan, Maire des Ulis et Grégoire de Lasteyrie, Président de l'Agglomération Paris-Saclay et Maire de Palaiseau.

La Municipalité des Ulis annonce avec détermination son engagement pour mettre fin à l'habitat indigne à travers le projet de transformation de la résidence Adoma. Plaçant cette résidence au cœur de ses priorités, l'équipe municipale mène une bataille résolue pour offrir à chaque individu le droit fondamental à un logement décent. Grâce à des efforts collectifs et une collaboration avec tous les partenaires concernés, une transformation complète de la résidence est désormais à portée de main.

La résidence Adoma, anciennement connue sous le nom de Sonacotra (Société Nationale de Construction de logements pour les Travailleurs Algériens), a été créée en 1974, avant même la naissance de la ville. Elle a été conçue comme un refuge pour les travailleurs migrants, répondant ainsi à l'urgence de loger ces hommes, la plupart du temps isolés, venus contribuer à la construction collective de notre nation. Cependant, cette résidence, située sur l'avenue de Saintonge, offre actuellement 317 chambres d'à peine 7,5 m² réparties sur 9 étages, avec des espaces de cuisine et des sanitaires partagés. Selon le décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent, une habitation disposant d'au moins une pièce principale doit avoir une surface habitable d'au moins 9 mètres carrés.

Aujourd'hui, la résidence Adoma est devenue le symbole concret de l'habitat indigne. Les conditions insalubres, l'exposition des résidents à des risques sanitaires et de sécurité depuis trop longtemps, rendent la situation urgente. Conflits de voisinage, dysfonctionnements des équipements de sécurité, dégâts des eaux, nuisibles... voilà le triste quotidien des résidents qui sont contraints de payer un loyer mensuel de 320,12 € pour vivre dans de telles conditions.

La Municipalité des Ulis, consciente de cette situation inacceptable, s'est engagée fermement dans un projet de reconstruction totale de la résidence Adoma afin d'offrir à ses habitants un logement décent où chaque individu pourra bénéficier d'un espace de vie confortable. Le Maire des Ulis, Clovis Cassan, a déclaré dans son éditorial du

mois dernier : *"C'est une nouvelle ère pour la résidence Adoma des Ulis : une reconstruction totale est prévue pour offrir à ses habitants un logement décent où chaque individu pourra bénéficier d'un espace de vie confortable"*.

Ce projet colossal, d'un budget de 19 029 176 €, est porté et financé par la Ville, l'État, Action Logement, la Communauté Paris-Saclay, la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées (CILPI) et le Conseil Départemental de l'Essonne. Il vise à créer une nouvelle résidence sociale sur le territoire. Finies les chambres individuelles et les espaces communs insalubres, le futur bâtiment offrira 190 logements meublés et équipés, avec des surfaces allant de 21m² (studio pour personne seule) à 30m² (couple avec enfant en bas âge). Cette nouvelle résidence sociale permettra une plus grande mixité et offrira de meilleures conditions de vie pour ses habitants. De plus, une solution de relogement sera proposée à tous les résidents des Ulis dans l'une des résidences CDC Adoma du territoire.

En attendant la réalisation de ce projet, la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC) a alloué une somme de 145 630 € pour des travaux de remise en état des parties communes du foyer, afin d'améliorer le quotidien des résidents d'ici la livraison des nouveaux logements. Ces travaux incluent la réfection de la peinture de 20 chambres et des parties communes, la réparation des installations électriques dégradées dans les cuisines, un nettoyage renforcé (lessivage des murs, plafonds et plinthes, cages d'escalier) ainsi que des mesures d'accompagnement de type médiation sociale, numérique et permanence psychologique.

La résidence Adoma des Ulis est en passe de devenir un symbole de l'engagement des autorités locales pour garantir à tous le droit à un logement décent. La Municipalité des Ulis reste déterminée à mettre fin à l'habitat indigne et à offrir à ses résidents un environnement de vie digne et respectueux de leurs droits fondamentaux.